

Nom commercial: Phenylpropanolamini hydrochlorid

Numéro de la matiere: 067187 Version: 1 / CH Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 16.04.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Phenylpropanolamini hydrochlorid N°d'article 06718700

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

pharmacie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse

Hänseler AG Industriestrasse 35 9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne responsable

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland:145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Classification selon les Directives CE

Classification Xn. R22

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

cas de malaise.



Nom commercial: Phenylpropanolamini hydrochlorid

Numéro de la matiere: 067187 Version: 1 / CH Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 16.04.12

P330 Rincer la bouche.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger



Nocif

Phrase(s) de risque

Nocif en cas d'ingestion.

Phrase(s) S

Porter un vêtement de protection approprié.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient (+)-a-(1-aminoethyl)benzyl alcohol hydrochloride

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

(+)-a-(1-aminoethyl)benzyl alcohol hydrochloride

No. CAS 154-41-6 No. EINECS 205-826-7

Concentration

>= 50 %

Classification Xn, R22

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.



Nom commercial: Phenylpropanolamini hydrochlorid

Numéro de la matiere: 067187 Version: 1 / CH Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 16.04.12

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Acide chlorhydrique (HCI)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 ℃

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classe de stockage VCI

Classe de stockage VCI 11 Des matières solides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.



Nom commercial: Phenylpropanolamini hydrochlorid

Numéro de la matiere: 067187 Version: 1 / CH Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 16.04.12

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez section 7; Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the

substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat poudre cristalline

Couleur blanc

Odeur odeur spécifique au produit

Ha

Valeur 4.2 à 5.5 Concentration/H2O 30 g/l Température 20 $^{\circ}$

Point de fusion

Valeur 191 à 196 ℃

Point d'ébullition

Remarque Non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Inflammabilité
Inflammable.

Densité

Remarque Non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque faiblement soluble

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

prescriptions.



Nom commercial: Phenylpropanolamini hydrochlorid

Numéro de la matiere: 067187 Version: 1 / CH Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 16.04.12

Viscosité

dynamique

9.2. Autres informations

Teneur en solide

Valeur 100.0 %

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

10. Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), Chlorure d'hydrogène (HCI)

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces rat

DL 50 1490 mg/kg

corrosion cutanée/irritation cutanée;

méthode OCDE 404

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

méthode OCDE 405

Remarque Aucun effet d'irritation connue

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

12. Informations écologiques

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation. Danger pour l'eau potable.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.



Date d'impression: 16.04.12

Nom commercial: Phenylpropanolamini hydrochlorid

Numéro de la matiere: 067187 Version: 1 / CH Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: - / CH

Code de déchets CEE 07 Déchets des procédés de la chimie organique Code de déchets CEE 07 05 déchets provenant de la FFDU des produits

pharmaceutiques

Code de déchets CEE 07 05 08* autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

14.5. Dangers pour l'environnement

no

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

For this substance a chemical safety assessment has not been carried out.

16. Autres informations

R-phrases listed in chapter 3

22 Nocif en cas d'ingestion.

Hazard statements listed in chapter 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: *** Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.